



La Directive « Emissions industrielles » : derniers développements

Préliminaire

- Dans le contexte législatif européen, le terme « **omnibus** » désigne généralement une initiative législative qui **modifie en une seule fois plusieurs textes européens existants** sur un même thème ou dans le but de simplifier un ensemble de règles.
- Un texte « omnibus » n'est donc pas, à proprement parler, un type particulier de directive. C'est plutôt une **technique législative**.
- « **L'Omnibus ne remet pas en cause l'IED 2.0 mais allège plusieurs obligations administratives, tout en renforçant la reconnaissance d'EMAS et d'ISO 14001.** »
- **Ne pas présenter ces modifications comme acquises !**

Contexte

Directive IED 2.0 et Omnibus : quelles conséquences pour EMAS ?

- L'IED 2.0 a introduit de nouvelles exigences en matière de système de management environnemental (EMS).
- Ces obligations ont suscité des préoccupations quant à leur charge administrative.
- Dans le cadre du paquet « Omnibus », la Commission propose plusieurs simplifications.

Question :

Comment simplifier l'IED sans diminuer le niveau de protection environnementale ?

Ce que prévoyait l'IED 2.0

Nouvelles obligations introduites

- Mise en place obligatoire d'un EMS.
- Inventaire des substances dangereuses.
- Évaluation des risques liés à ces substances.
- Recherche de substituts moins dangereux.
- Publication de certaines informations.
- Audit du système de management environnemental.

exigences parfois perçues comme redondantes pour les entreprises déjà certifiées ISO 14001 ou enregistrées EMAS



Les principales modifications proposées

- **Inventaire chimique simplifié**

Suppression du dispositif complet prévu à l'article 14a.

- **Suppression de l'inventaire chimique et de l'analyse de substitution dans le SME**

Les objectifs de l'Omnibus

Trois mots-clés :

- **Simplifier**
Réduire les charges administratives.
- **Éviter les doubles obligations**
Mieux prendre en compte les systèmes existants.
- **Reconnaître les outils performants**
Valoriser EMAS et ISO 14001.

*C'est notamment intéressant dans la problématique **PFAS**: le pilier « substances dangereuses/substitution » du SME IED serait donc nettement allégé*

*Attention cependant : **cela ne supprimerait évidemment pas les autres obligations concernant les substances dangereuses** provenant de REACH, du permis, , etc. La proposition porte ici spécifiquement sur ce qui doit obligatoirement figurer dans le SME de l'article 14 bis.*

Les objectifs de l'Omnibus

- **Création d'un nouvel article 14b plus ciblé.**
Il impose aux exploitants relevant du **chapitre II de l'IED** de mettre en place un **système de management environnemental, ou EMS/SME**, pour chaque installation. L'article 14 bis fixe le contenu de ce système.
Actuellement, l'IED raisonne en principe par installation.
L'Omnibus permettrait à **plusieurs installations situées dans un même État membre**, lorsqu'elles sont contrôlées par le même exploitant ou appartiennent à la même entreprise, d'être couvertes par **un seul système de management environnemental**
- Possibilité de réutiliser des informations déjà produites au titre d'autres législations européennes.
Publication allégée
Suppression de certaines obligations de publication sur Internet.
Remplacement de l'acte d'exécution par un document d'orientation de la Commission.

Omnibus

- **Audit spécifique supprimé**

Suppression de l'audit EMS imposé par l'IED.

Reconnaissance des audits déjà réalisés dans le cadre d'EMAS ou d'ISO 14001.

- **Report du calendrier**

Obligation de mise en œuvre reportée du 1^{er} juillet 2027 à 2030.

Ce que cela change pour EMAS

- **Reconnaissance explicite d'EMAS**

Le texte prévoit que les EMS conformes à EMAS sont présumés satisfaire aux exigences de l'article 14a lorsqu'ils couvrent les éléments requis.

- **Réduction des contrôles redondants**

Moins de démonstrations complémentaires.

Moins d'audits doublons.

Valorisation des audits et vérifications EMAS existants.

EMAS passe d'un outil volontaire reconnu à un véritable mécanisme facilitateur de conformité à l'IED.

- **Prudence**

Les négociations sont toujours en cours

« ce n'est pas encore définitif » et que « tout est susceptible de changement »

- **Questions ouvertes**

portée exacte du futur article 14b ;

niveau de reconnaissance des systèmes certifiés ;

forme finale des exigences relatives aux substances dangereuses ;

calendrier définitif d'application.

Trois messages à retenir

-  L'Omnibus vise à simplifier l'application de l'IED 2.0.
-  Plusieurs obligations administratives seraient allégées ou supprimées.
-  EMAS est clairement reconnu comme un outil de conformité crédible et robuste.